

POUR UN MONDE PLUS ÉQUITABLE, ENGAGEZ-VOUS AUX COTES DE L'IFF EUROPE

La grille de tarification d'une année à l'IFF Europe est indexée sur la grille d'imposition de la famille. En moyenne, les frais de scolarité d'un étudiant sont de 3 700 € pour l'année et les frais réels par étudiant sont de 7 750 € pour une année. Les dons financiers qui sont faits à l'IFF Europe permettent de couvrir la part de frais de formation que certaines familles ne peuvent pas couvrir à cause de leurs faibles revenus.

Bulletin de versement

Nom : Prénom :

Entreprise :

Adresse :

Tel : E-mail :

Oui, je soutiens la mission l'IFF Europe auprès des jeunes avec un don de :

..... 50 € 100 € 1 000 €
 5 400 € 10 000 € 20 000 €

Avec un don mensuel de : 10 € 50 € 100 € 200 € 500 € 1 000 €

Don en nature :

Règlement par chèque bancaire à l'ordre de IFF Europe à adresser à IFF Europe, 17, rue Merlet de la Boulaye, 49 000 Angers.



Les modes de donation

Vos avantages fiscaux pour plus de générosité

Pour les particuliers

Impôt sur le revenu

En tant que particulier, vous pouvez déduire de vos impôts 66% de votre don à l'association IFF Europe, dans la limite de 20% de votre revenu net imposable (report possible de l'excédent sur les 5 années suivantes). Un reçu vous sera adressé dès réception de votre don.

Votre ISF au service de la mission de l'IFF Europe

Plusieurs missions de Fondacio (dont l'IFF Europe) sont sous l'égide de la Fondation ANBER, une fondation reconnue d'utilité publique.

75% d'un don effectué à une fondation reconnue d'utilité publique est déductible de votre impôt de solidarité sur la fortune (ISF), dans la limite de 50 000 €.

Si vous souhaitez affecter tout ou partie de votre ISF à l'IFF Europe, après nous en avoir informé, vous pouvez libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation ANBER – Fondacio ». Pour recevoir votre reçu fiscal à temps, merci de nous envoyer votre don au plus tard le 31 mai.

Legs et donations

Transmettez vos valeurs et votre foi en l'avenir.

Vous croyez que la mission de l'IFF Europe a un impact significatif dans l'Eglise et la société. Vous espérez que les jeunes générations s'engagent au cœur du monde et y portent l'Espérance. En accord avec l'Eglise, l'Etat français a octroyé à Fondacio le statut de congrégation (droit civil). Cette reconnaissance permet à Fondacio de recevoir des legs et donations exonérées de droits de succession.

Pour les entreprises

Impôt sur les sociétés

Comme entreprise vous pouvez déduire de votre impôt 60% de votre don à l'association IFF Europe, dans la limite de 5%/00 du chiffre d'affaires hors taxes.

Taxe d'apprentissage de votre entreprise

Au bénéfice du programme « Conduite de projet humanitaire ». Nous pouvons vous envoyer le dossier.

**Soutenez-nous
dans la durée par
un don régulier**

Passez au prélèvement automatique !

- Des ressources régulières permettent à l'IFF Europe de mieux prévoir ses actions à long terme.

- Vous restez libre de modifier ou suspendre votre don à tout moment.

- Vous recevez un reçu fiscal annuel.

Nathanaël Wallenhorst, directeur
+33 (0)6 84 48 45 83 ou par mail : n.wallenhorst@fondacio.org.
François Prouteau, président
+33 (0)6 03 47 58 18 ou par mail : f.prouteau@fondacio.org.

CONTACT

